



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

immigration clandestine

Question écrite n° 92812

Texte de la question

M. Jean-Pierre Barbier appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, sur la situation des migrants clandestins. Seuls 20 % des migrants clandestins appréhendés font l'objet d'un renvoi effectif dans leur pays. L'ensemble des éloignements est ainsi passé de 21 489 en 2014 à 19 991 en 2015, soit moins 7 %. Aussi, alors que la crise migratoire continue de faire ressentir ses effets de Menton à Calais, il lui demande de lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour faire en sorte que celles et ceux qui n'ont pas vocation à rester dans notre pays, soient reconduits dans leur pays d'origine.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Barbier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92812

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 février 2016](#), page 925